

Numéro	CFVU/2026-04-08/03
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	30-04-2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	07/05/2026
Date de transmission au Recteur	07/05/2026

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

Délibération du 8 avril 2026 portant approbation de la modification des maquettes et du règlement des études des masters 2 mention « droit des affaires » parcours « droit des affaires et fiscalité-management et business law » et parcours « concurrence, distribution » de l'École de droit de la Sorbonne

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L.712-6, L. 712-6-1, et L. 612-5 à L. 612-6-1 ;
Vu l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis du conseil de gestion de l'École de droit de la Sorbonne en date du 11 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des maquettes et du règlement des études des masters 2 mention « droit des affaires » parcours « droit des affaires et fiscalité-management et business law » et parcours « concurrence, distribution » de l'École de droit de la Sorbonne ci-après annexés.

Délibération CFVU/2026-04-08/03	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	33
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	31
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	2

Paris, le 10 avril 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

DEG/Droit des affaires/M2/Concurrence, distribution/FA/Professionnelle/EDS-PRIV/VET: MPES0K

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Indiquer code pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Session 2		Session unique		Mutualisation		Nb de groupes (si mutualisation)		Nb de groupes (sans de mutualisation)						Charge d'enseignement				Section CNU
		CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) dans la période des examens OUI ou NON	Epreuve terminale Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Evaluation continue (EC) OUI ou NON	Evaluation terminale dans la période des examens OUI ou NON	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)				
													CM	TD	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Sur budget central			Sur ressources propres	CM			TD	CM	TD	
Semestre 3																										
UE 1 : Droit des pratiques anticoncurrentielles																										
Cours obligatoire	Analyse concurrentielle des comportements : Cadre juridique et Techniques d'analyse économique	ESP1122	40		5	5	Non	Non		Oui	Oui	Non		1	MPES0K	0	0	1	0	0		0	60			
Cours obligatoire	Contentieux public de la concurrence : Cours & Séminaires	ESP1322	30		5	5	Non	Non		Oui	Oui	Non		1	MPES0K	0	0	1	0	0		0	45			
Cours obligatoire	Contentieux privé de la concurrence : Cours & Séminaires	ESP1522	30		4	4	Non	Non		Oui	Oui	Non		1	MPES0K	0	0	1	0	0		0	45			
UE 2 : Droit des pratiques restrictives																										
Cours obligatoire	Droit des pratiques restrictives : Cours	ESP1722	35		13	13	Non	Non		Non	Oui	Non		1	MPES0K	0	0	1	0	0		0	52,5			
Cours obligatoire	Droit des pratiques restrictives : Séminaires	ESP1922	35		VAL		Non	Non		Non	Non	Non		1	MPES0K	0	0	1	0	0		0	52,5			
UE 3 : Mémoire et rencontres professionnelles																										
Cours obligatoire	Séminaire de méthodologie du mémoire	E5DPK2122	10		VAL		Non	Non		Non	Non	Non		1	MPES0K	0	0	1	0	0		0	15			
Cours obligatoire	Recherches bibliographiques *	E5DPK2325	30		2	3	Non	Non		Oui	Non	Non		0	MPES0K	0	0	0	0	0		0	0			
Cours obligatoire	Colloques et Conférences *	E5DPK2525	10		VAL		Non	Non		Non	Non	Non		0	MPES0K	0	0	0	0	0		0	0			
Total			220	0		30								5	0							0	270	0	0	
Volume horaire étudiant			220	0																		270	0	0		
Semestre 4																										
UE 1 : Concurrence																										
Cours obligatoire	Contrôles des concentrations : Cadre juridique et Techniques d'analyse économique	ESP1022	50		10	10	Non	Non		Oui	Oui	Non		1	MPES0K	0	0	1	0	0	0	0	0	75	0	0
Cours obligatoire	Concurrence et numérique : Cours & Séminaires	ESP1825	20		4	4	Non	Non		Non	Oui	Non		1	MPES0K	0	0	1	0			0	30			
Cours obligatoire	Contrôles des concentrations : Séminaires	ESP1222	20		VAL		Non	Non		Non	Non	Non		1	MPES0K	0	0	1	0	0		0	30	0		
UE 2 : Droit de la distribution																										
Cours obligatoire	Arbitrage - Cours & Séminaires - Droit des pratiques restrictives - actualisation	ESP1422	20		VAL		Non	Non		Non	Non	Non		1	MPES0K	0	0	1	0		0	0	0	30	0	0
Cours obligatoire	Mandataires et réseaux des revendeurs : Cours & Séminaires	ESP1625	30		4	4	Non	Non		Non	Oui	Non		1	MPES0K	0	0	1	0			0	45			
Cours obligatoire	Droit des obligations - actualisation		20		4	4	Non	Non		Non	Oui	Non		1	MPES0K	0	0	1	0			0	30			
UE 3 : Mémoire et rencontres professionnelles																										
Cours obligatoire	Séminaire méthodologie	ESP2025	10		VAL		Non	Non		Non	Non	Non		1	MPES0K	0	0	1				0	15			
Cours obligatoire	Rédaction et soutenance *	ESP2225	55		8	8	Non	Non		Oui	Non	Non		0	MPES0K	0	0	0	0			0	0			
Cours obligatoire	Colloques et Conférences *	ESP2425	10		VAL		Non	Non		Non	Non	Non		0	MPES0K	0	0	0	0			0	0			
Total			235	0		30								7	0							0	255	0	0	
Volume horaire étudiant			235	0																		255	0	0		
Total annuel			455	0		60								12	0							0	525	0	0	
Volume horaire annuel étudiant			455	0																		525	0	0		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
DROIT DES AFFAIRES**

- Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Droit des affaires

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou prérequis
Droit des affaires parcours général	M1E402	M1	x								x	
Droit des affaires/HEC	M1E406	M1	x					x	HEC – campus Jouy en Josas		X	
Droit des affaires parcours mobilité internationale		M1	x								x	
Droit des affaires parcours IDAI (délocalisé au Caire)	M1E4D1	M1	X				x					
Droit des affaires parcours Franco-marocain (délocalisé à Fès)	M1E4D3	M1	x				x					
Droit des affaires parcours USAL (délocalisé Argentine)	M1E4D2	M1	X				x					
Droit des affaires	MIE507	M2	x									Droit des affaires
Droit des affaires et fiscalité - management et business law (HEC)	MPE50Z	M2	x					x	HEC – campus Jouy en Josas			Droit des affaires
Opérations et fiscalité internationales des sociétés	MPE509	M2	x	X								Droit des affaires
Concurrence, distribution	MPE50K	M2	x	x						x		Droit des affaires
Arbitrage et contrats d'affaires		M2	x	x						X		Droit des affaires

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Droit du tourisme et des transports	MPE510	M2	x	x								Droit des affaires
Droit-anglais et nord-américain		M2	x	x	x							Droit des affaires
Droit international et européen des affaires (délocalisé au Caire)	MPE5D1	M2	x				x					Droit des affaires parcours mobilité internationale
Droit des affaires parcours Franco-marocain (délocalisé à Fès)	MPE5D4	M2	x				x					Droit des affaires parcours mobilité internationale
Droit des affaires (IED)	M1V402	M1	x			x					x	
Droit des affaires approfondi (IED)	MIV505	M2	X			X						Droit des affaires (IED)

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

L'inscription administrative engage l'étudiant à suivre l'intégralité du cycle de formation en M1 et M2 proposé soit au sein du département d'enseignement de l'École de droit de la Sorbonne (département des masters de droit public, département des masters de droit privé, département des masters de droit international, européen et comparé), soit au sein de l'Institut d'études à distance (IED) de l'École de droit de la Sorbonne, auquel il s'est inscrit, sans qu'il puisse prétendre passer de l'un à l'autre au cours du cycle de Master. Si toutefois un étudiant souhaitait intégrer un autre type de formation, il devra constituer un dossier sur ECandidat.

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

V. NOTATION DES EPREUVES

C. Capitalisation et compensation

5. La compensation annuelle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année. Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition. Concernant le master 1 Droit des affaires parcours HEC : les semestres peuvent se compenser au titre de la compensation annuelle à la condition que le semestre validé à 10/20 soit le semestre 2 à Paris 1.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Droit des affaires	M1E402	M1	français	Durant périodes examens	Session 1 – session 2	facultatif		x	
Droit des affaires/HEC	M1E406	M1	Français	Durant périodes examens	Session 1 – session 2	facultatif			
Droit des affaires parcours mobilité internationale		M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 – session 2	facultatif		x	
Droit des affaires parcours IDAI (délocalisé au Caire)	M1E4D1	M1							
Droit des affaires parcours Franco-marocain (délocalisé à Fès)	M1E4D3	M1							
Droit des affaires parcours USAL (délocalisé Argentine)	M1E4D2	M1							
Droit des affaires	MIE507	M2	Français	Durant les périodes d'examen Hors période d'examen En cours de semestre	Session unique	Optionnel	2 mois	x	
Droit des affaires et fiscalité	MPE50Z	M2	Français	Durant les périodes d'examen Hors période d'examen En cours de semestre	Session unique				
Opérations et fiscalité internationales des sociétés	MPE509	M2	Français	Durant les périodes d'examen Hors période d'examen En cours de semestre	Session unique	Obligatoire	2 mois		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Concurrence, distribution	MPE50K	M2	Français	Durant les périodes d'examen Hors période d'examen En cours de semestre	Session unique	Pas de stage		x	
Arbitrage et contrats d'affaires		M2	Français	Durant les périodes d'examen Hors période d'examen En cours de semestre	Session unique	facultatif	100h	x	x
Droit du tourisme et des transports	MPE510	M2	Français	Durant la période d'examen En cours de semestre	Session unique	Obligatoire		x	
Droit-anglais et nord-américain		M2		Durant les périodes d'examen Hors période d'examen En cours de semestre	Session unique	facultatif			
Droit international et européen des affaires (délocalisé au Caire)	MPE5D1	M2							
Droit des affaires parcours Franco-marocain (délocalisé à Fès)	MPE5D4	M2							
Droit des affaires (IED)	M1V402	M1	Français	Durant la période d'examen	Session 1 – session 2	Facultatif			
Droit des affaires approfondi (IED)	MIV505	M2	français	Durant la période d'examen		Optionnel			